



HENIN BEAUMONT, le **30 OCT. 2020**

**Direction Générale des Services Techniques**  
Direction de l'Eau  
Service Exploitation et Usagers

**DDTM**  
**Service de l'Environnement**  
100 avenue Winston Churchill  
**CS 10007**  
**62022 ARRAS**

Affaire suivie par :  
Marie BRICLOT

**A l'attention de M. Olivier MAURY**

MBr/CM/DEAS/2020/10/12/101

**OBJET : Régularisation du dossier Loi sur l'Eau de la ZAC du Bord des Eaux à Hénin Beaumont**

**Monsieur le Directeur,**

Dans le cadre de la procédure de demande d'autorisation environnementale, vous avez sollicité la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin au regard des incidences environnementales notables du projet de la ZAC du Bord des Eaux sur son territoire.

Après analyses du dossier d'études d'impacts, un avis favorable est émis. En effet, la gestion des eaux pluviales de la ZAC du Bord des Eaux à Hénin Beaumont répond aux attentes communautaires, soit une gestion à la parcelle par la mise en œuvre de réseaux séparatifs dont l'exutoire est un bassin d'infiltration capable de gérer la pluie vicennale de retour 3h avec un temps de vidange de ce dernier inférieur à 48 heures.

Néanmoins, nous ne sommes pas en mesure de vérifier la conformité des équipements mis en œuvre.

Je vous prie d'agréer, **Monsieur le Directeur**, l'expression de ma considération distinguée.

  
Le Président,  
**Christophe PILCH**